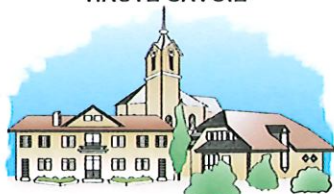


MAIRIE de FRANCLENS

HAUTE-SAVOIE



www.franclens.fr

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 septembre 2024

Par suite d'une convocation en date du **19 septembre 2024**, les membres composant le conseil municipal de la commune de Franclens se sont réunis en date du **23 septembre 2024**, salle du Conseil Municipal de la Mairie, à 19h00, sous la présidence de M. Jean-Louis MAGNIN, Maire de la commune.

PRESENTS : MM. MAGNIN Jean-Louis, ROLLIER Alain, SOGNO Jean, LAVILLE Léon, Mme SAUVOUREL Véronique, MM. CINQUIN Jean-Marc, BETRIX Jean-Luc, FLACHERON Franck, MESSIER Jean-Charles, Mmes PIROUX Corinne, LEHUEDE Chrystèle.

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS excusés ayant donné mandat de vote :

M. Adrien DEPIGNY donne pouvoir à M. Léon LAVILLE

Mme Audrey BODENON donne pouvoir à Mme Véronique SAUVOUREL

ABSENTE :

Mme ALBERT Emilie

Secrétaire élu : M. Léon LAVILLE

en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Approbation du dernier procès-verbal
2. Recrutement d'un agent recenseur
3. Subvention aux jeunes agriculteurs
4. Délégués au Syndicat Intercommunal d'électricité et de Service de Seyssel et au Syndicat Mixte des Eaux de Bellefontaine Semine
5. Modification de l'aménagement de la forêt communale
6. Aménagement du carrefour du Chemin des Ecoliers / Rue de l'Eglise / Allée du Lion
7. Mouvement de crédits
8. Questions diverses

Avant d'ouvrir la séance, le maire annonce le décès de Mme Hélène DUCHENE, notre doyenne.

1-APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

2-RECRUTEMENT D'UN AGENT RECENSEUR (DELIBERATION N° 2024-30)

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 3 ;

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

VU le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement de la population 2025 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE la création d'un emploi vacataire pour réaliser la mission de recensement population allant du 16 janvier au 15 février 2025.

FIXE la rémunération cet agent pour l'ensemble de sa mission (y compris séances de formation, frais de transport et téléphone) comme suit :

- montant forfaitaire de 50.00 € par ½ journée de formation,
- montant forfaitaire de 50.00 € pour la tournée de repérage,
- montant forfaitaire de 100.00 € pour les frais de déplacement et de téléphone,
- montant forfaitaire de 750 € pour la réalisation du recensement,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2025.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce recrutement.

3-SUBVENTION AUX JEUNES AGRICULTEURS (DELIBERATION N° 2024-31)

Vu la demande reçue de la part de l'association des Jeunes Agriculteurs du canton Frangy / Seyssel concernant le futur défilé de Noël ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'allouer une subvention communale, à l'association mentionnée précédemment, pour le montant suivant :

Animation	Montant 2024
Défilé de Noël	250 €

DIT que les dépenses seront réglées à l'aide des crédits inscrits à l'article 65748 du budget principal de l'exercice 2024.

4-DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE SERVICE DE SEYssel (DELIBERATION N° 2024-32)

Monsieur le Maire explique, que le membre désigné comme délégué suppléant auprès du comité du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel souhaite se retirer.

Le conseil municipal doit donc élire un nouveau délégué suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DESIGNE les délégués suivants :

Titulaire ou suppléant	Noms Prénoms
titulaire	M.ROLLIER Alain
suppléant	M. BETRIX Jean-Luc

DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE BELLEFONTAINE SEMINE (DELIBERATION N° 2024-33)

Monsieur le Maire explique, que l'un des membres désignés comme délégués titulaires auprès du comité du Syndicat Mixte des Eaux de Bellefontaine Semine souhaite se retirer.

Le conseil municipal doit donc élire un nouveau délégué titulaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DESIGNE les délégués suivants :

Titulaires	Suppléants
Mme LEHUEDE Chrystèle	Mme SAUVOUREL Véronique
M. CINQUIN Jean-Marc	M. DEPIGNY Adrien

5-MODIFICATION DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE (DELIBERATION N° 2024-34)

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de modification de l'aménagement de la forêt communale de Franclens, établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-3 du Code Forestier.

La crise sanitaire en cours sur le périmètre de la forêt communale ne permet pas de suivre rigoureusement l'aménagement. Dans l'attente d'une stabilisation de la situation, la commune de Franclens demande que l'aménagement soit modifié pour les parties concernées par les dépérissements, dans le cadre de l'arrêté de modification collectif de crise. La gestion de la forêt sera adaptée selon les règles définies dans cet arrêté.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE à l'unanimité la modification de l'aménagement de la forêt communale de Franclens.

En ce qui concerne les coupes de bois, plusieurs affouagistes n'ont pas terminé leurs coupes. Un délai supplémentaire va donc leur être accordé.

6- AMENAGEMENT DU CARREFOUR DU CHEMIN DES ECOLIERS / RUE DE L'EGLISE / ALLEE DU LION (DELIBERATION N° 2024-35)

Le projet prévoit la création de places de stationnement, la création d'un trottoir et d'un passage piéton afin de sécuriser l'accès piéton au chemin des Ecoliers et l'aménagement de la voirie afin que les voitures franchissent le rond-point correctement.

Vu la dernière version présentée, du projet d'aménagement du carrefour du chemin des Ecoliers / rue de l'Eglise / Allée du Lion, réalisé par le cabinet ALIA-GE à Valserhône ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE le projet proposé par le cabinet ALIA-GE.

ENGAGE la réalisation des travaux.

AUTORISE le Maire à lancer une consultation auprès des entreprises en capacité de réaliser ces travaux, selon la procédure adaptée au montant des travaux.

Le suivi des travaux sera assuré par la commune. Les travaux devront être réalisés le plus rapidement possible.

7-MOUVEMENTS DE CREDITS

Le Maire rapporte qu'en l'absence de crédits au chapitre 204 qui empêche le règlement de la facture du SIESS correspondant aux travaux sur l'éclairage public de la route de Chez Derippaz sur le compte 2041512, il a fallu abonder le chapitre 204. Un virement de crédits a donc été effectué comme suit dans la section d'investissement :

Articles	Dépenses
Chapitre 204 – Article 2041512 Bâtiments et installations	+ 50 000 €
Chapitre 21– Article 2112 Terrains de voirie	- 50 000 €

8-QUESTIONS DIVERSES

➤ PROBLEMATIQUE CONDUITE DES ENGIN COMMUNAUX

Un agent communal s'est vu retirer son permis de conduire. Cela pose des problèmes au bon fonctionnement des services techniques, notamment pour le déneigement cet hiver. Le Maire a déjà contacté un agriculteur pour la réalisation de celui-ci. Il doit nous rendre réponse. Si celle-ci est négative il faudra avoir recours à un emploi contractuel en possession d'un permis poids-lourd pour qu'il puisse

procéder au déneigement et au salage. Le second agent actuellement en poste, peut déplacer les engins mais ne peut pas les manipuler en raison de l'absence de CACES. Il va falloir qu'il soit formé, et la validation de la médecine du travail.

➤ **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

La première réunion avec la société Gerisk en charge de la réalisation de notre plan communal de sauvegarde s'est déroulée en mairie fin août. Evocation de tous les risques présents sur la commune. La seconde réunion est prévue au premier trimestre 2025.

➤ **SOUPE DES JARDINS DE LA HAUTE-SAVOIE**

Invitation par l'association Nature & terroirs, le 18 octobre 2024, à la traditionnelle soupe des jardins.

➤ **VOYAGE DES AINES**

Visite du beaujolais prévue le 13 octobre 2024.

➤ **FESTIVAL DE LA TEAM PART EN LIVE**

Le festival fut une véritable réussite. Les groupes aussi étaient ravis de l'organisation. Félicitations à la Team J'adore Ct'ambiance et grand bravo à Romu, organisateur sans faille.

➤ **OCTOBRE ROSE**

Une marche est prévue le samedi 06 octobre depuis Challonges. Elle passera par Vers Baud, sur le chemin réouvert par les bénévoles dont Marcel LAPLACE.

➤ **REPAS DES ANCIENS**

Des élèves de l'école Alexandre Dumas réaliseront, encore cette année, les menus qui décoreront les tables.

➤ **TRAVAUX ROUTE DE CHEZ DERIPPAZ**

La colonne d'eau a été remplacée dans son intégralité. Les bordures seront installées la semaine prochaine, et le câble électrique nécessaire au renforcement du réseau sera bientôt raccordé au transformateur. Le chantier est bien mené. La fin de celui-ci est espérée pour fin octobre.

➤ **INFORMATIONS CCUR**

-Travaux à Sur Lyand (Corbonod) :

- Rénovation de la grange de la tour
- Agrandissement du local de location du matériel de ski

-Maison de santé : inauguration le 12 septembre. Toujours pas de médecin.

-Regroupement des sites : travaux de VRD en cours pour la sédentarisation des gens du voyage, la station-service et le regroupement des sites.

➤ **AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE DES FETES**

Dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique, l'intervention d'un écologue est à prévoir. Une réunion a eu lieu avec Profils Etude, avec visite sur le terrain pour les aménagements à prévoir. Le puit est toujours présent sur le terrain. Il faut peut-être prévoir sa remise en valeur.

➤ **ANTENNE RELAIS**

Une déclaration préalable vient d'être déposée par TDF. L'alimentation électrique est bien prévue et sera prise en charge par TDF.

➤ **ECLAIRAGE PUBLIC**

Des dysfonctionnements ont été signalés à Energie et Services de Seyssel.

Fin de la séance : 20h00

Le secrétaire de séance
M. Léon LAVILLE

Le Maire,
M. Jean-Louis MAGNIN

DATE D'AFFICHAGE : 19/11/2024

